

Dossier de presse

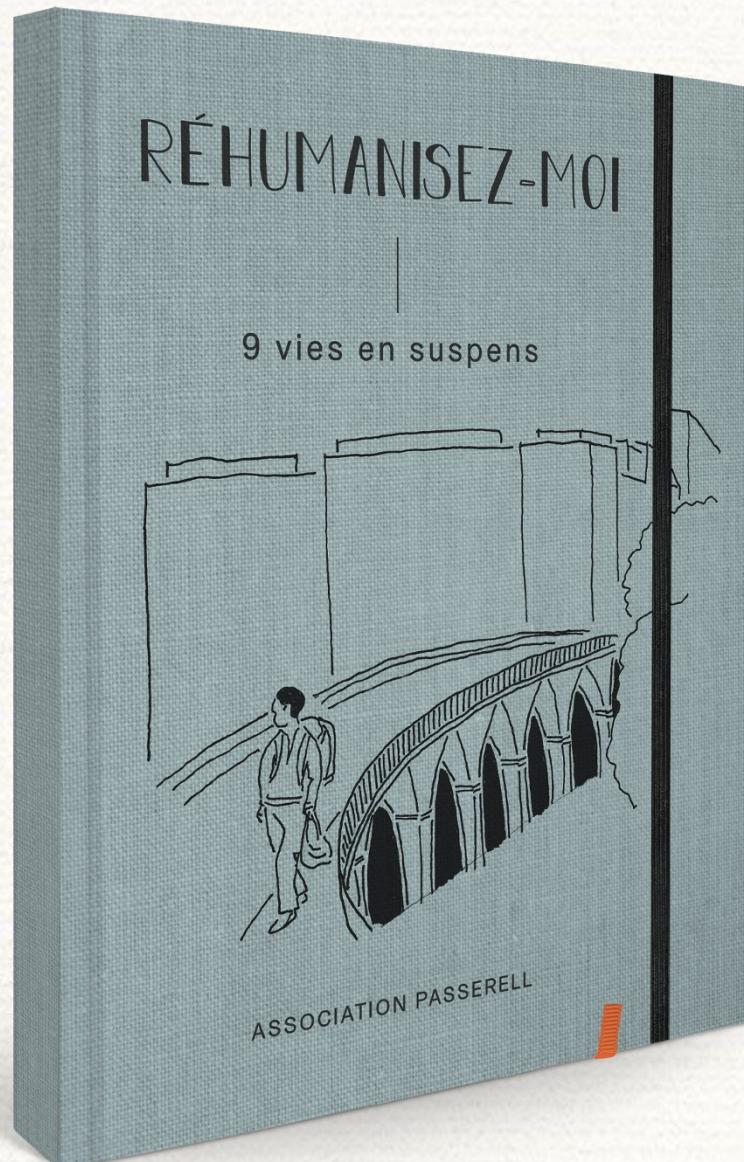
RÉHUMANISEZ-MOI

9 vies en suspens

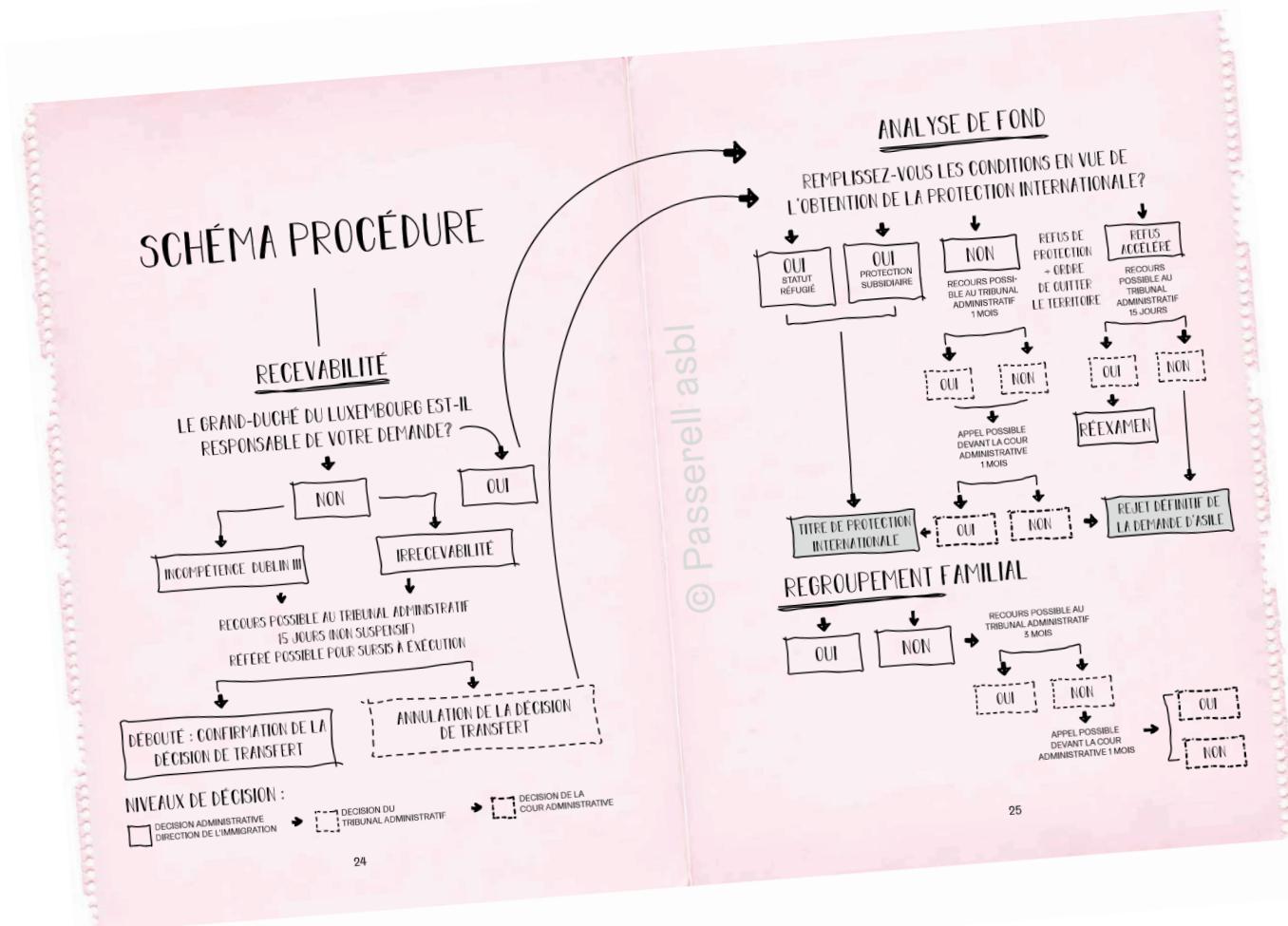
**Passerelle**  
Humanisons le droit d'asile.



Disponible sur  
[eshop.maisonmoderne.lu](http://eshop.maisonmoderne.lu)



Passerell est une association luxembourgeoise créée en février 2016 pour mener des projets d'inclusion sociale avec les demandeurs d'asile. Constatant que beaucoup de questions d'ordre administratif et juridique demeuraient souvent sans réponse, elle a développé l'année suivante Pink Paper, une Cellule de veille et d'action juridique en matière d'asile. C'est ainsi qu'elle accompagne, forte d'une vingtaine de juristes bénévoles, les demandeurs d'asile et les réfugiés dans l'exercice de leurs droits tout au long de leur procédure. Ce projet a été salué par le Bâtonnier de Luxembourg.





Préfacé par le sociologue et ancien assesseur à la Cour nationale du droit d'asile (France) Smaïn Laacher, cet ouvrage pensé comme un carnet de notes, réunit les récits de neuf personnes exilées venues demander l'asile au Grand-Duché de Luxembourg. Les prénoms ont été modifiés, mais les histoires sont authentiques, choisies parmi plus de 700 récits écoutés et recueillis dans le bureau de l'association Passerell ces trois dernières années.

« Humaniser le droit d'asile » telle est la raison d'être de l'association Passerell et l'ambition de cet ouvrage. Il s'agit de montrer que dans la procédure d'asile, où se poursuivent des drames humains dont il est parfois difficile de se distancer, naissent des questions de droit nombreuses et pointues. « Humaniser le droit d'asile », c'est mobiliser le droit pour résoudre des problématiques profondément humaines.

ISBN : 978-99959-33-27-2

Français

120 pages

Format : 16 x 21cm

Livraison par la poste

25 euros

Les recettes des ventes sont intégralement reversées à l'association Passerell.

## **Smaïn Laacher, professeur de sociologie**

Auteur de *Croire à l'incroyable*, une sociologue à la Cour Nationale du Droit d'asile (FR), Gallimard



« 'Humaniser le droit d'asile' nous disent les auteurs de cet ouvrage. Voilà une formule heureuse. Et, pour celui ou celle qui connaît de près les populations concernées par ce droit, cette expression est pleine de justesse. »



## **Cassie Adélaïde, cofondatrice et coordinatrice de projets Passerell**

« À travers cet ouvrage et notre travail, nous revendiquons un discours positif sur l'Union Européenne. Nous appelons à des institutions capables de protéger les humains et garantir leurs droits. »



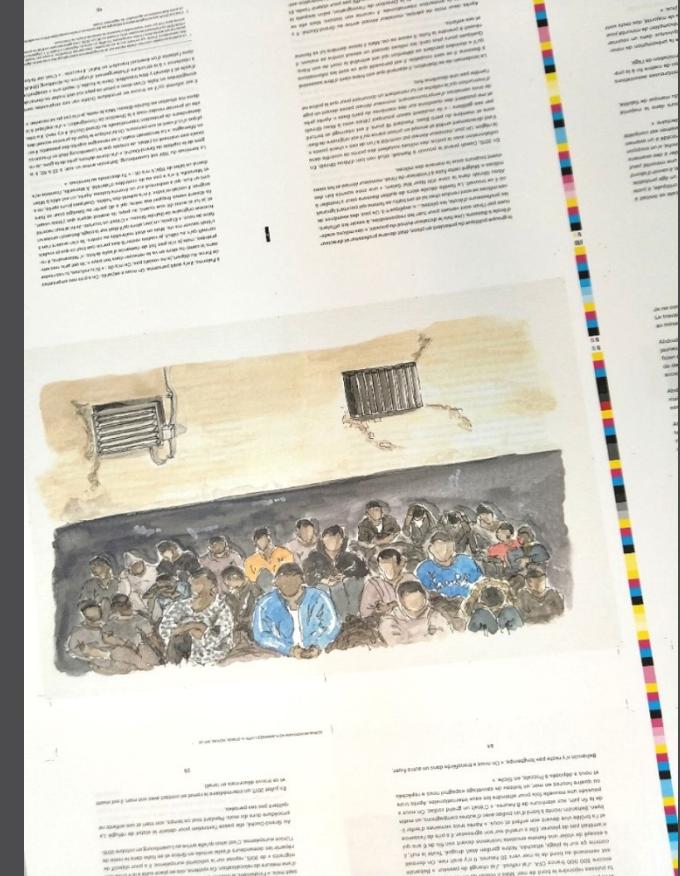
## **Ambre Schulz, chargée de projets Passerell**

« Nous ressentons la nécessité de partager ces récits et ces situations inimaginables auxquelles nous sommes confrontées quotidiennement dans notre travail. »



## **Catherine Warin, présidente cofondatrice de Passerell, avocate au barreau de Luxembourg**

« Cet ouvrage est utile pour montrer que l'application du droit ne s'oppose pas à l'humanité mais peut au contraire la défendre. »



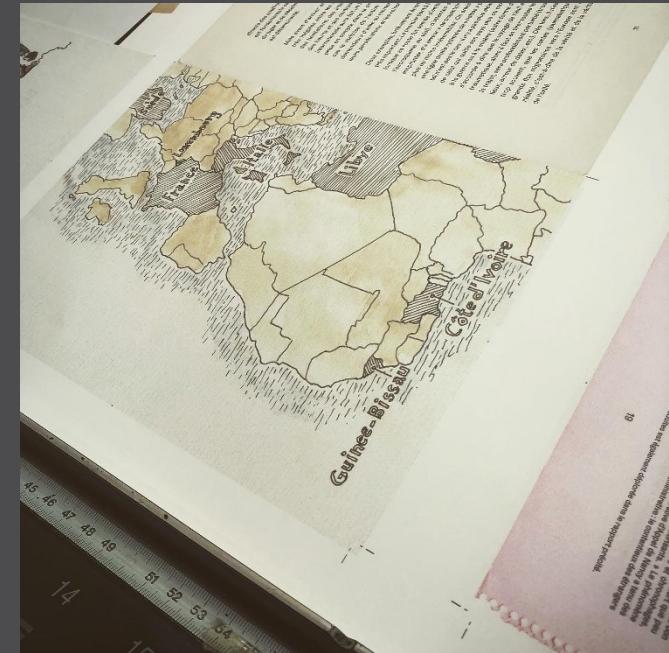
Textes : Cassie Adélaïde, Ambre Schulz, Catherine Warin avec Guillaume Chassaing

Préface : Smaïn Laacher



### **Frédérique Buck, Conceptrice-rédactrice, autrice-réalisatrice**

Je travaille e.a. sur des narratifs liés à la question migratoire depuis 2015 (I'm not a refugee - Grand H). Le combat à « armes inégales » dans lequel sont engagés les exilés dans le cadre de leur demande d'asile m'interpelle beaucoup. C'est une thématique peu connue du grand public, d'où l'importance du livre. Passerell est un acteur important pour l'accès au droit et la réhumanisation des exilés.



### **Miriam Rosner, Graphiste designer, M O N O G R A M**

« Il est d'autant plus interpellant de voir un droit fondamental se transformer en véritable défi pour les valeurs des sociétés. Fille d'une famille de réfugiés – le père ayant été un rescapé de la Shoah – j'ai développé une sensibilité particulière au sujet dès mon plus jeune âge. La réhumanisation de ces enfants, femmes et hommes est le devoir de notre société »



### **Mauro Doro, designer d'intérieur et urban sketcher**

« Comme beaucoup d'entre nous, jusqu'à ce que Passerell me propose de participer à leur projet, je me sentais impuissant mais grâce à eux, j'ai pu finalement contribuer à la sensibilisation sur la question de l'asile et faire comprendre pourquoi tous les pays devraient accueillir et aider les personnes persécutées. »

Co-conception et direction de l'ouvrage : Frédérique Buck

Co-conception et graphic design : Miriam Rosner

Illustrations: Mauro Doro

Edition : Maison Moderne

# SOMMAIRE

- |       |   |        |   |
|-------|---|--------|---|
| P. 24 | <b>1</b><br>UNE ÉPOUSE ET MÈRE<br>Regroupement familial depuis l'Erythrée           | P. 64  | <b>5</b><br>UNE SURVIVANTE<br>Femme somalienne persécutée cherche désespérément la protection             |
| P. 34 | <b>2</b><br>UN SURVIVANT<br>L'accueil en Europe des survivants de la Libye          | P. 78  | <b>6</b><br>UN STRATÈGE<br>Survivre en Europe pour un afghan débouté de l'asile                           |
| P. 48 | <b>3</b><br>UN MAJEUR PRÉSUMÉ<br>Présomption de minorité versus soupçon de majorité | P. 88  | <b>7</b><br>UNE CONVALESCENTE À LA RUE<br>Irrecevabilité d'une réfugiée ayant reçu la protection en Grèce |
| P. 54 | <b>4</b><br>UN VIEIL HOMME<br>Parcours judiciaire d'un irakien débouté              | P. 94  | <b>8</b><br>UN GRAND FRÈRE<br>Regroupement familial d'une sœur afghane de 14 ans bloquée au Pakistan      |
|       |   | P. 102 | <b>9</b><br>UN ÉTERNEL DUBLINÉ<br>L'errance générée par le règlement Dublin                               |

# EXTRAIT

## INTRODUCTION

« La dignité humaine est inviolable.  
Elle doit être respectée et protégée. »

*Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, article 1<sup>er</sup>*

Cet ouvrage réunit des récits de personnes exilées de leur pays d'origine venues chercher l'asile en Europe. Les prénoms ont été modifiés, mais les histoires sont authentiques, choisies parmi plus de 700 récits que nous avons écoutés et recueillis dans le bureau de Passerell ces trois dernières années.

Passerell est une association luxembourgeoise créée en février 2016, initialement pour mener des projets d'inclusion sociale avec les demandeurs d'asile. Constatant que beaucoup de questions d'ordre administratif et juridique demeuraient souvent sans réponse, nous avons développé notre Cellule de veille et d'action juridique en matière d'asile. Nous l'avons appelée Pink Paper, en référence à l'attestation de dépôt de demande d'asile, imprimée sur un papier rose au Grand-Duché de Luxembourg. C'est ainsi que nous accompagnons les demandeurs d'asile et les réfugiés dans l'exercice de leurs droits depuis trois ans, avec des ressources limitées, un emploi salarié et beaucoup d'investissement bénévole. À la permanence de Passerell, nous recevons les personnes, écoutons leurs récits, identifions leurs besoins, puis nous mobilisons l'expertise juridique de nos membres pour trouver des solutions, souvent en lien avec les autres acteurs du monde de l'asile : avocats, administrations, société civile.

Ce livre-témoignage repose sur deux ambitions.

### Relayer des récits singuliers

D'abord, nous souhaitons redonner une voix à des êtres humains dont l'individualité est trop souvent niée. La représentation contemporaine des « migrants » dans les médias et dans l'imaginaire de nos concitoyens est trop souvent celle d'une masse homogène. Les personnes que nous avons rencontrées, suivies et aidées ou tenté d'aider dans notre travail quotidien ont certes en commun d'avoir quitté leur pays d'origine pour être maintenant « chez nous ». Mais au-delà de ce point commun, il s'agit d'individus aux vécus et aux ressentis extrêmement variés.

# EXTRAIT

Nous avons sélectionné des récits singuliers, particulièrement problématiques selon notre expérience. Il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif de tous les demandeurs d'asile d'Europe ni du Grand-Duché.

Certains des récits sont difficiles à croire soit parce que la personne a effectivement altéré la vérité, soit parce que son récit n'est pas croyable ou pas supportable pour notre entendement. Il faut s'entraîner à se distancer. Le difficile travail d'arbitrage revient aux agents de la Direction de l'Immigration, ceux qui statuent sur les demandes d'asile. En tant qu'association au service des droits des demandeurs d'asile, notre posture de départ est de croire les propos d'un demandeur. Il nous arrive de remettre en question le récit d'une personne. Il se peut que les personnes mentent ou modifient les faits. Nous expliquons systématiquement les risques que cela engendre. Mais il nous arrive aussi d'aider les personnes à clarifier des propos en apparence incohérents, mais qui peuvent être expliqués de manière rationnelle. Nous avons constaté que cette incohérence est souvent liée à une incompréhension interculturelle. En effet, comme nous ne connaissons pas l'environnement du pays d'origine, nous projetons nos codes et nos réflexes culturels dans un décor reconstitué par des photos, des rapports, ce qu'en relataient les médias.

Aussi ne sommes-nous pas à l'abri qu'une erreur d'interprétation ou un mensonge se soit glissé dans un des récits. C'est le quotidien de cette matière. Les récits que nous rapportons sont donc réels mais reflètent la subjectivité de la personne. Et nous assumons de présenter leur point de vue selon notre perception.

## Humaniser le droit

Ensuite, nous aimerais que ce livre contribue à « humaniser le droit d'asile ». Cette expression est la raison d'être de Passerell. Nous lui donnons deux sens.

Premièrement, il s'agit de montrer que dans la procédure d'asile, où se poursuivent des drames humains dont il est parfois difficile de se distancer, naissent des questions de droit nombreuses et pointues.

Le droit de la protection internationale est une matière complexe et majeure pour plusieurs raisons. D'abord, la décision d'octroyer ou non l'asile porte sur des intérêts directement vitaux pour un demandeur. Ensuite, cette matière nécessite des connaissances géopolitiques sans cesse actualisées, et donc une capacité de recherche et d'accès aux ressources pertinentes. Enfin, en termes de recherche juridique, le droit de l'asile met en rapport des normes juridiques internationales, européennes et nationales, ainsi qu'une pratique administrative très mouvante puisque tributaire des évolutions de l'agenda politique de chaque État.

Ces observations tirées de notre expérience contrastent de façon saisissante avec l'attitude de nombreux acteurs du monde de l'asile. Il nous paraît ainsi incroyable que certains magistrats considèrent le contentieux des étrangers comme une matière ennuyeuse<sup>1</sup> ou que beaucoup d'avocats, contrairement à ce qu'ils feraient dans d'autres matières, ne jugent pas nécessaire de soigner individuellement chaque requête qu'ils introduisent contre une décision administrative en matière d'asile<sup>2</sup>.

De ce contraste, nous déduisons qu'il est urgent et nécessaire de stimuler le débat juridique en matière de protection internationale. Et bien souvent, ce débat juridique se double de considérations politiques, sociétales, voire morales, et doit être articulé avec une réflexion sur notre société, notre Union européenne.

Prenons un exemple. L'administration qualifie péjorativement de « stratège » le demandeur d'asile qui essaie de bénéficier des failles du système légal. Cette approche moraliste existe aussi au niveau des juridictions. Depuis 2014,

<sup>1</sup> Rapport relatif au fonctionnement du tribunal administratif du Grand-Duché de Luxembourg du 16 septembre 2017 au 15 septembre 2018 : « La priorisation d'un certain contentieux des étrangers contient [...] le germe d'un risque de dévalorisation professionnelle des magistrats appelés à en connaître, ce genre de dossiers se caractérisant en général par un caractère itératif et lassant, suscitant chez bon nombre des magistrats un sentiment de répétitivité et d'ennui, dans la mesure où il ne requiert que peu de compétences juridiques [...] contrairement à d'autres contentieux plus complexes et chronophages, caractérisés par une grande technicité et variété, mais perçus comme plus valorisants, » Le phénomène n'est pas spécifique au Grand-Duché : la présidente de la Cour administrative d'Appel de Nancy a tenu des propos similaires, relayés dans un article d'E. Nicolas, « Justice administrative : le contentieux des étrangers explose », L'Est républicain, 16 octobre 2019.

<sup>2</sup> La « qualité toute relative » des requêtes introduites est également déplorée dans le rapport précité.

# EXTRAIT

4.

## UN VIEIL HOMME

Parcours judiciaire  
d'un Irakien débouté

« L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante [...] »

*Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, article 25*

© Passerell asbl

Beaucoup d'exilés que je rencontre ont le regard fuyant. Ces personnes sont habitées par la peur, la honte : le fait que leur présence soit considérée comme illégale, qu'ils soient immédiatement soupçonnés d'abuser du droit d'asile, le sentiment d'être infantilisé, la dépendance parfois soudaine à l'assistance publique. Lorsqu'elles sont nouvelles, ces circonstances peuvent être humiliantes pour des personnes jusque-là autonomes.

Lors de ma première rencontre avec monsieur Almasi en 2015, j'ai devant moi un homme qui dégage une autre impression : il se tient droit et me regarde dans les yeux. Il n'est pas venu au Grand-Duché pour construire une nouvelle vie. Il cherche à finir la sienne dignement.

Aujourd'hui, fin 2019, quatre ans après son arrivée en Europe, l'inquiétude, l'incertitude et la lassitude se lisent sur son visage. Arrivé au Luxembourg en septembre 2015, monsieur Almasi a 68 ans et a vu alterner des décisions positives et des décisions négatives de l'administration et de la justice concernant sa demande de protection internationale. D'espoir en désespoir, il a été balloté dans l'incertitude.

J'ai connu monsieur Almasi en 2015 alors que j'intervenais bénévolement au foyer de premier accueil pour des cours d'initiation au français. Depuis, l'association Passerell a été créée, a évolué mais monsieur Almasi est toujours dans la même situation. Dans mon bureau, lors d'une rare journée calme, nous avons le temps de parler. Il m'a connue enceinte et me demande comment vont mes enfants. Je lui réponds. Il sourit avec bienveillance. D'un ton très posé, il me fait part de sa crainte de mourir sans avoir revu sa femme et ses enfants. Il se demande ce qu'il va advenir de lui si ses proches ne sont pas présents pour le dernier hommage. Je ne peux pas lui fournir de réponse. Sa précarité administrative depuis quatre ans fait qu'il n'y a pas de réponse.

Comme des milliers de ses compatriotes, monsieur Almasi a fui son pays à cause de la guerre, des attentats, des intégristes se revendiquant de l'État islamique (Daesh). Mais pas seulement. Ses ennuis avec les milices datent de bien avant. Plus précisément depuis la chute de Saddam Hussein en 2003. Sous ce régime (1979-2003), monsieur Almasi, membre du parti Baas –